



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

---

***Séance du lundi 26 avril 2010***  
**D -20100228**

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 27/04/2010

Reçu en Préfecture le :  
CERTIFIE EXACT,

***Aujourd'hui Lundi 26 avril Deux mil dix, à quinze heures,***

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

***Monsieur Alain JUPPE - Maire de Bordeaux***

**Etaient Présents :**

M. Hugues MARTIN, Mme Anne BREZILLON, M. Didier CAZABONNE, Mme Anne Marie CAZALET, M. Jean Louis DAVID, Mme Brigitte COLLET, M. Stéphan DELAUX, Mme Nathalie DELATTRE, M. Dominique DUCASSOU, Mme Sonia DUBOURG -LAVROFF, M. Michel DUCHENE, Mme Véronique FAYET, M. Pierre LOTHAIRE, Mme Muriel PARCELIER, M. Alain MOGA, Mme Arielle PIAZZA, M. Josy REIFFERS, Mme Elizabeth TOUTON, Mme Anne WALRYCK, M. Jean Charles BRON, Mme Chantal BOURRAGUE, M. Joël SOLARI (*présent jusqu'à 15 h 35*), M. Charles CAZENAVE, M. Alain DUPOUY, Mme Ana Marie TORRES, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, Mme Mariette LABORDE, M. Jean-Michel GAUTE, Mme Marie-Françoise LIRE, Mme Sylvie CAZES, Mme Nicole SAINT ORICE, M. Nicolas BRUGERE, Mme Constance MOLLAT, M. Maxime SIBE, Mme Emmanuelle CUNY, M. Jean-Charles PALAU, Mme Chafika SAIOUD (*présente à partir de 16 h 25*), M. Ludovic BOUSQUET, M. Yohan DAVID, Mme Alexandra SIARRI, Mme Sarah BROMBERG, Mme Wanda LAURENT, Mme Paola PLANTIER, M. Jacques RESPAUD, Mme Emmanuelle AJON, M. Matthieu ROUYEYRE, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, M. Vincent MAURIN, Mme Natalie VICTOR-RETALI,

**Excusés :**

M. Fabien ROBERT, Mme Laurence DESSERTINE, M. Jean Marc GAUZERE, M. Jean-François BERTHOU, M. Guy ACCOCEBERRY, Mlle Laetitia JARTY, M. Jean-Michel PEREZ, Mme Martine DIEZ, Mme Béatrice DESAIGUES, M. Pierre HURMIC,

## ***Ecole Maternelle Paul Berthelot. Avenants aux marchés de travaux. Autorisation.***

M. Jean-Michel GAUTE, Conseiller Municipal Délégué, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n° D-20090299 du 25 mai 2009, vous avez autorisé Monsieur le Maire à signer les marchés de travaux pour la réhabilitation de l'école maternelle PAUL BERTHELOT pour un montant de 1 626 106,52 € T.T.C.

En cours de chantier, certains ajustements doivent être réalisés, ainsi les prestations du Lot 1 – Démolition – gros oeuvre doivent être adaptées, pour procéder au retrait des matériaux amiantifères présents lors des phases de démolition et non identifiés initialement.

Les modifications des prestations du **Lot 1 – Démolition – gros oeuvre** nécessitent de passer un avenant en plus-value au marché n° M090224 attribué à l'entreprise CAZENAVE, dans les conditions suivantes :

	<b>Montant en € TTC</b>
Montant marché initial	417 463,90 €
Montant avenant:	3 466,30 €
<b>Nouveau montant marché</b>	<b>420 930,20 €</b>

Les prestations du Lot 05 – Menuiseries Extérieures doivent être adaptées, pour la mise en place de tapée en aluminium, suite au remplacement du doublage intérieure.

Les modifications des prestations du **Lot 05 – Menuiseries Extérieures**, nécessitent de passer un avenant en plus-value au marché n°M090228, attribué à l'Entreprise LABASTERE 33 dans les conditions suivantes :

	<b>Montant en € TTC</b>
Montant marché initial	176 939,47 €
Montant avenant	1 626,92 €
<b>Nouveau montant Marché</b>	<b>178 566,39 €</b>

Les prestations du Lot 06 - Menuiseries Intérieures doivent être adaptées, en raison du remplacement du doublage intérieur, il s'avère nécessaire de modifier la section des dormants, et de mettre en place de nouvelles plinthes.

Il est également nécessaire de procéder à la pose de vitrage coupe-feu, conformément à l'exigence du bureau de contrôle.

Enfin, il convient de remplacer les rideaux de placards pour répondre à la réglementation incendie par des rideaux ayant un classement au feu supérieur.

Les modifications des prestations du **Lot 06 - Menuiseries Intérieures**, nécessitent de passer un avenant en plus-value au marché n°M090229, attribué à l'Entreprise LEGENDRE & LUREAU dans les conditions suivantes :

	<b>Montant en € TTC</b>
Montant marché initial	153 449,26 €
Montant avenant	5294,26 €
<b>Montant du nouveau marché</b>	<b>158 743,52 €</b>

Les prestations du Lot 07 – Plâtrerie - Isolation doivent être adaptées, en raison de l'état des doublages existants.

Il s'avère nécessaire de procéder à leurs remplacements, en contre partie, les adaptations apportées sur le traitement coupe feu des faux plafonds ont permis de réaliser une moins-value.

Les modifications des prestations du **Lot 07 – Plâtrerie – Isolation**, nécessitent de passer un avenant en plus-value au marché n° M090230, attribué à l'Entreprise NAVELLIER dans les conditions suivantes :

	<b>Montant en € TTC</b>
Montant marché initial	96 082,23 €
Montant avenant	4 275,42 €
<b>Nouveau montant marché</b>	<b>100 357,65 €</b>

Les prestations du Lot 08 – Electricité doivent être adaptées pour assurer la mise en place d'un tableau électrique provisoire non prévu initialement durant la durée du chantier.

Il convient également de procéder au raccordement des volets roulants non prévus au Cahier des Clauses Techniques Particulières.

Les modifications des prestations du **Lot 08 – Electricité**, nécessitent de passer un avenant en plus-value au marché n° M090231, attribué à l'Entreprise LAFOURCADE dans les conditions suivantes :

	<b>Montant en € TTC</b>
Montant marché initial	88 432,67 €
Montant Avenant	2 022,73 €
<b>Nouveau montant marché</b>	<b>90 455,40 €</b>

Les prestations du Lot 09 – Chauffage – Ventilation – Plomberie doivent être adaptées pour répondre à la demande de la maîtrise d'ouvrage pour le remplacement de deux urinoirs par deux WC adaptés dans le bloc sanitaire.

Les modifications des prestations du **Lot 09 - Chauffage – Ventilation – Plomberie**, nécessitent de passer un avenant en plus-value au marché n° M090232, attribué à l'Entreprise MASSOT dans les conditions suivantes :

	<b>Montant en € TTC</b>
<b>Montant marché initial</b>	194 496,60 €
<b>Montant avenant</b>	1 286,47 €
<b>Montant du nouveau marché</b>	<b>195 783,07 €</b>

**L'ensemble de ces modifications porte le coût des travaux à 1 644 078,62 € TTC (+1,10 %)**

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire, après avis de la Commission d'Appel d'Offres, à signer les avenants aux marchés précités, en application de l'article 20 du code des marchés publics.

La dépense en résultant sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours, rubrique 213, article 2313.

## **ADOpte A L'UNANIMITE**

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 26 avril 2010

P/EXPEDITION CONFORME,

**M. Jean-Michel GAUTE**

